

<https://47.snuipp.fr/Conges-maternite-adoption-paternite-parental>



Congés : maternité, adoption, paternité, parental

- Pratique - Les Congés -

Date de mise en ligne : samedi 16 mai 2020

Dernière mise à jour : 5 juin 2026

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

- **Congé supplémentaire de naissance**

Mis en place à partir du 1er juillet 2026, il concerne les enfants nés ou adoptés depuis le 1er janvier 2026.

- **Congé parental :**

Le [COEE n°6692 du 20/11/25](#) fixe la date limite du 06/02/26 pour effectuer les demandes de congé parental débutant le 01/09/2026.

Les demandes sont à effectuer sur l'application Colibris :

<https://demarches-bordeaux.colibris...>

[1] Ce délai peut être réduit à 15 jours si le congé supplémentaire de naissance prend la suite immédiate du congé de paternité et d'accueil ou d'adoption.